



CAP locale n°2 – DRFIP 35

14 juin 2012

Déclaration des élu(e)s CGT

Aujourd'hui, cette CAP clôt pour la catégorie B la fin du cycle local de notation 2012 et, par la même occasion, celle de la notation chiffrée telle que nous la connaissons.

Rappelons que la CGT Finances Publiques est attachée au principe d'une notation de carrière, notation établie sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux, et avec des valorisations pouvant être accordées hors de toute forme de contingentement.

A partir de 2013, nous serons sous le régime de l'évaluation sans notation chiffrée. Sans préjuger de ce que seront les règles définitives de ce nouveau mode d'évaluation des agents à la DGFIP, nous pouvons d'ores et déjà exprimer notre inquiétude. Force est de constater que la direction générale n'a pas montré de volonté d'ouverture lors du groupe de travail du 31 mai 2012. Refus de conserver un repère pour l'agent par rapport au groupe par le maintien d'une note, absence totale de prise en compte des remarques exprimées par les syndicats lors de la réunion précédente...

Pour la CGT, la direction générale doit utiliser la possibilité qui lui est laissée par le décret de 2010 pour conserver une notation chiffrée et l'inscrire dans les statuts particuliers des agents des finances publiques.

S'agissant de la CAP de ce jour, les élus CGT rappellent leur rejet du contingentement qui enferme les possibilités de bonifications de carrière dans un cadre contraint. Ainsi, du fait de ce contingentement, nous allons devoir défendre les dossiers de nos vingt collègues alors que la CAP ne pourrait donner satisfaction qu'à un nombre très limité de recours. Aussi, nous voterons CONTRE toute proposition qui ne donnerait pas satisfaction à la demande de l'agent.

Au travers de l'examen de certains dossiers de cette CAP, c'est aussi l'état de nos services et celui des relations hiérarchiques qui transparaît. Entre les suppressions d'emplois et l'accumulation des réformes, les agents subissent un niveau de pression inacceptable dans les postes et services du département, parfois aggravée par des comportements hiérarchiques inadaptés. La CGT alerte à nouveau la direction sur cette dégradation et met en garde contre ce que le rapporteur de la commission des finances de l'assemblée nationale appelait « *risque de syndrome France Télécom à la DGFIP* ». Au travers des recours étudiés aujourd'hui, il vous appartient de veiller à réparer les injustices et redonner un peu d'espoir aux agents.

Enfin, nous profitons de cette CAP pour faire référence à la lettre que notre secrétaire général a adressée le 7 juin au directeur général pour lui demander l'arrêt des prélèvements des jours de carence en cas de congés de maladie. Cette demande rejoint celle que nous vous avons faite lors du dernier comité technique local. Dans l'attente de la réponse du directeur général, mais aussi celle de la ministre de la fonction publique, nous vous demandons à nouveau de ne pas opérer de prélèvements de jours de carence sur la paie de juin 2012 des agents de la DRFIP 35.